Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Hérault

Bilan d'activité de l'année 2020

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
HÉRAULT

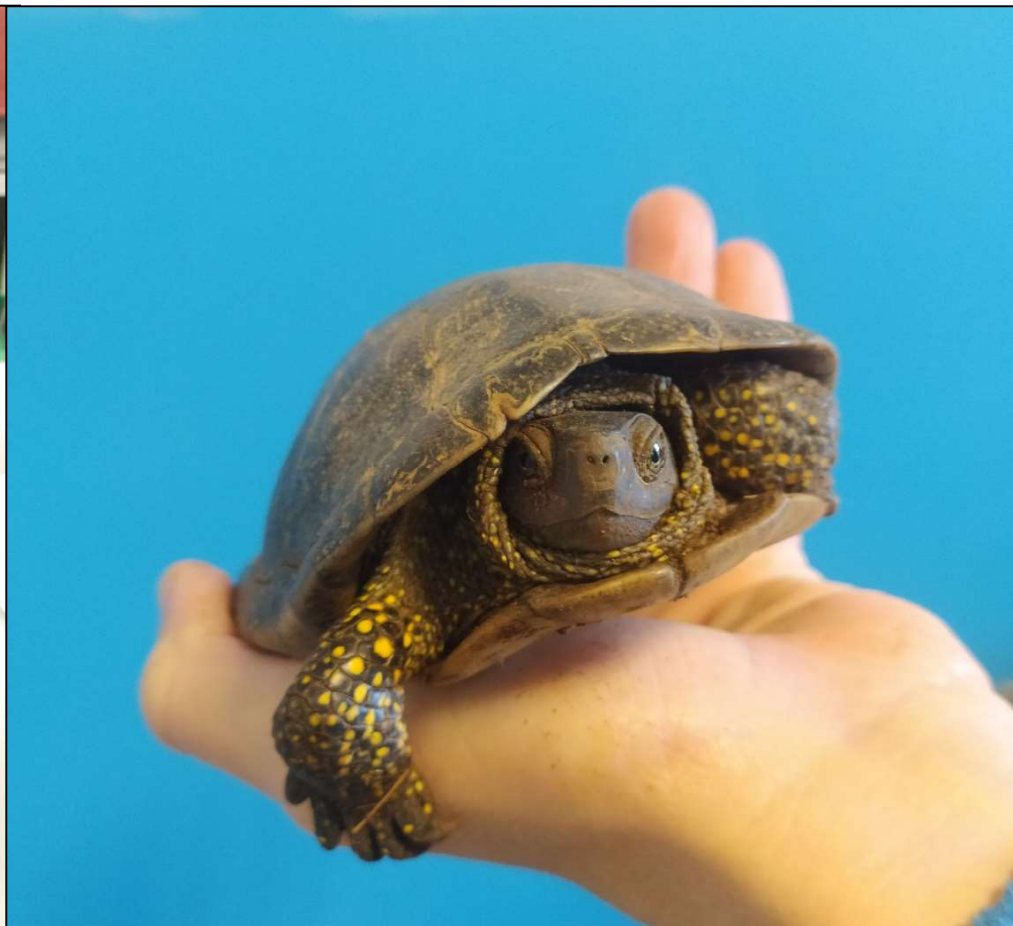

Le mot du président

« Outre ses nombreuses activités en matière d'études, d'éducation à l'environnement et au développement durable, de gestion d'équipe et d'espaces, notre association devenue LPO Occitanie Délégation territoriale Hérault au 1er janvier 2021, gère une unité de soins à la faune sauvage en détresse.

Cette activité, reconnue par les pouvoirs publics, répond aux attentes d'un public toujours plus nombreux et sensible à la condition animale et à la baisse dramatique de la biodiversité.

Ce centre, en constante évolution a permis d'accueillir en 2020 3 075 animaux (oiseaux, mammifères et reptiles) avec comme but de les rendre à la liberté sans dépendance à l'Homme.

De plus, dans le cadre de partenariats engagés avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, la Faculté de Pharmacie de Montpellier, le CHU de Montpellier et l'Office Français de la Biodiversité, il contribue à l'amélioration des connaissances scientifiques. Trait d'union entre l'Homme et l'animal, c'est un outil indispensable pour la sauvegarde de la faune sauvage et de l'environnement.

A ce titre, il est aidé par les collectivités qui ont reconnu le rôle majeur qu'il joue en tant que service public. »

Pierre Maigre

Président LPO Occitanie

Flamme du Centre de Sauvegarde postée à l'accueil.

Volières de réhabilitation et boxes mammifères.

Fresque réalisée en 2019 par l'artiste Lauraine Motti et financée par l'entreprise RC Bois Concept.

Objet de l'association

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault est une association à but non lucratif qui a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Nom du représentant légal : Pierre Maigre, en sa qualité de président.

Direction de l'association : Nicolas Saulnier, en sa qualité de directeur.

Siret / Code APE : 492583208 / 94.99Z

Adresse et coordonnées du siège social

Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage
LPO Hérault
15 rue du Faucon crécerellette
34560 Villeveyrac

04.67.78.76.24
crsfs.herault@gmail.com
https://herault.lpo.fr/
https://www.facebook.com/CSFS34/

Rédaction / Relecture

Rédaction : Julie Pierru, co-responsable du Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Hérault - julie.pierru@lpo.fr

Relecture : Denis Rey, coordinateur pôle Protection de la Nature – denis.rey@lpo.fr

Valérian Tabard, coordinateur pôle Mobilisation Citoyenne – valerian.tabard@lpo.fr

Micheline Blavier et Paulette Raulet, membres du conseil d'administration.

Photos de couverture

Lièvre d'Europe © LPO Hérault

Hibou Moyen-Duc © E. Cochet

Cistude d'Europe © LPO Hérault

Remerciements

L'équipe du Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage (CRSFS) de la LPO Hérault tient à remercier l'ensemble de ses bénévoles pour leur investissement au service du soin et de la protection de la faune sauvage et pour leur grande motivation. Ils sont nombreux à œuvrer à nos côtés et sans qui le Centre de Sauvegarde ne pourrait fonctionner : bénévoles rapatrieurs, bénévoles soins, bénévoles stand.

Nous remercions les volontaires en service civique, les volontaires de longue durée et les stagiaires pour l'enthousiasme et le dynamisme qu'ils ont montrés et pour leur aide inestimable.

Nous remercions très chaleureusement l'équipe de la Clinique vétérinaire Cantagril et leur deux vétérinaires Caroline Gioan et Armand Soria pour les soins qu'ils prodiguent à la faune sauvage et leur soutien sans faille.

Merci également aux nombreux bénévoles des groupes locaux LPO et administrateurs pour leurs soutiens via diverses actions.

Nous remercions les laborantins, partenaires scientifiques, agents de muséums, CHU et conservatoires naturels qui portent des études sur la faune sauvage en lien avec le Centre de Sauvegarde.

Nous n'oublions pas les généreux donateurs, parrains et partenaires techniques (OFB, DREAL, DDPP, le Réseau des Centres de Soins Faune Sauvage, SAGIR, Maison de la Nature de Lattes, Réserve du Bagnas, Camping municipal de Loupian) qui nous ont soutenus tout au long de l'année 2020.

Enfin, un grand merci aux partenaires qui ont appuyé l'activité du Centre de Sauvegarde en 2020 : Réserve Africaine de Sigean, DREAL Occitanie, Conseil Régional Occitanie, Carrefour Market de Mèze, Biocoop Le Crès, Truffaut de Lattes, communauté de communes Béziers Méditerranée, communauté de communes Grand Pic Saint-Loup, communauté de communes Hérault Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, l'agglopôle de Montpellier.

Sommaire

Le Centre de Sauvegarde en quelques chiffres 7
I. Prise en charge de la faune sauvage 8
1. La réglementation 8
a. Réglementation du Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Hérault 8
b. Réglementation générale pour le Centre et les découvreurs 9
2. Les missions du Centre de Sauvegarde : on vous explique tout ! 11
3. L'équipe du Centre de Sauvegarde 13
a. Les salariées 13
b. Les volontaires et bénévoles du Centre de Sauvegarde 14
c. Les vétérinaires 15
II. Soins à la faune sauvage 16
1. Pensionnaires accueillis : qu'en est-il en 2020 ? 16
2. Causes d'accueil 18
3. Devenir des pensionnaires 19
4. Les espèces à enjeux 19
5. Provenance des animaux pris en charge 20
6. Les déchets et la faune sauvage 21
7. La détention 22
8. Le Centre de Sauvegarde confiné 23
III. Etudier les espèces 24
1. Dénoncer les actes de braconnage et d'atteinte à la faune en région Occitanie 24
2. Nos partenariats scientifiques 25
3. Evaluer l'état de la biodiversité par une veille sanitaire 26
IV. Sensibilisation du grand public 28
1. SOS Chauves-souris 28
2. 2020 : Mission Hérisson 29
3. Communiquer au travers de la presse et des réseaux sociaux 30
4. Contribuer à la dynamique locale d'éducation à l'environnement 31
V. De nouveaux partenaires 31
a. Le Réseau National des Centres de Soins Faune Sauvage 31
b. Les agents de l'OFB, région Occitanie 32
c. COHAB : pour une nouvelle alliance Homme faune sauvage 32
VI. Le financement du Centre de Sauvegarde 34

VII. Projets pour l'année 2021 35
1. Fusion des LPO d'Occitanie 35
2. Agrandissement du Centre de Sauvegarde 35

Le Centre de Sauvegarde en quelques chiffres

Engoulevent d'Europe © S. Archambeau

20 375

C'est le nombre d'animaux accueillis au Centre de Sauvegarde de la LPO Hérault depuis son ouverture en 2012. Les oiseaux représentent 90, 53% des animaux admis, les mammifères 9,43% et les reptiles 0,04%.

59,77%

C'est le pourcentage d'animaux soignés et réhabilités au Centre de Sauvegarde **depuis 2012 qui ont retrouvé leur liberté.**

Relâcher d'un Aigle botté © LPO Hérault

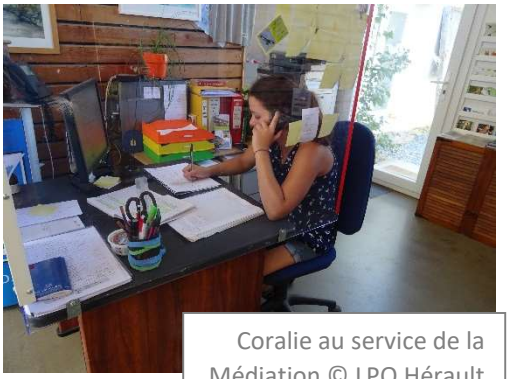

Coralie au service de la Médiation © LPO Hérault

9 000

C'est une estimation du nombre d'appels et de mails que nous avons reçus en 2020 concernant la faune sauvage en détresse, des problèmes de cohabitation, des demandes de nouvelles ou des informations pour du bénévolat.

250

C'est le nombre de bénévoles qui nous aident dans nos missions au quotidien !

Volontaires et bénévoles avec des dons de la Biocoop du Crès © LPO Hérault

Vautour fauve © L. Le Bihan

I. Prise en charge de la faune sauvage

1. La réglementation

a. Réglementation du Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Hérault

En France, la manipulation, la détention et le soin aux animaux sauvages sont strictement encadrés. Le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Hérault est habilité par arrêté préfectoral du 23 août 2011, à prendre en charge :

- toutes les espèces d'oiseaux protégées et gibiers chassables,
- toutes les espèces de petits mammifères protégés et gibiers chassables (jusqu'au Renard et Blaireau).

Le centre n'est pas habilité à accueillir :

- les grands mammifères (Chevreuil, Sanglier, Cerf…),
- les animaux domestiques (Pigeon des villes, Perroquet,…),
- les espèces exotiques (non autochtones de notre région) et/ou invasives (Perruche à collier, Tortue de Floride, Tortue d'Hermann, Ragondin, Raton laveur…).

Les animaux qui ne peuvent pas être relâchés en milieu naturel ne sont pas accueillis dans notre établissement car, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 14 février 2018 et en accord avec les services administratifs concernés, nous sommes dans l'obligation de les placer dans un parc zoologique ou de les faire euthanasier par un vétérinaire.

b. Réglementation générale pour le Centre et les découvreurs

i. Pour le Centre :

En France, la manipulation, la détention et les soins aux animaux de la faune sauvage sont strictement réglementés. Au sens de l'arrêté du 10 août 2004 modifié, les centres de soins constituent une catégorie particulière d'établissements d'élevage dont l'objectif est de dispenser des soins aux animaux blessés recueillis dans le milieu naturel. A ce titre les centres sont autorisés à détenir temporairement, pendant la période des soins, certaines espèces, notamment protégées, que les particuliers ne peuvent pas acquérir. Cependant, ils doivent pour cela bénéficier :

- **d'une autorisation d'ouverture :** l'instruction de l'autorisation d'ouverture s'effectue sur la base d'une distinction précisée en application de l'article R. 413-14 du code de l'environnement par l'arrêté du 21 novembre 1997. Les établissements de soins aux animaux sauvages appartiennent ainsi à la « seconde catégorie » ne présentant pas de dangers ou inconvénients graves pour les espèces, les milieux naturels ou la sécurité des personnes, s'ils ne détiennent effectivement pas d'espèces dangereuses. L'autorisation peut être octroyée de manière tacite au terme d'un délai de deux mois après le dépôt d'une demande si les éléments du dossier garantissent le respect des objectifs de la réglementation.
- **d'une autorisation de transport** afin de permettre aux découvreurs d'apporter les animaux sauvages blessés qu'ils ont découverts dans le centre de sauvegarde le plus proche, sans risquer une amende. En effet, le transport d'animaux sauvages protégés est interdit aux personnes ne détenant pas de certificat de capacité ou n'étant pas bénévoles dans un centre de sauvegarde.
- **d'un certificat de capacité** pour le responsable de l'entretien des animaux : la demande de certificat de capacité sera recevable et instruite par la DDPP à condition que le requérant justifie des conditions d'expérience et de formation définies par l'arrêté du 12 décembre 2000 modifié. La constitution d'un dossier de demande de certificat de capacité pour l'élevage en vue de soins sur les animaux sauvages ainsi que les différentes étapes de l'instruction ont été précisées par une circulaire du 11 avril 2008.

L'arrêté du 11 septembre 1992 relatif aux centres de sauvegarde de la faune sauvage précise les conditions de fonctionnement et les caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage. Il est précisé que la finalité des centres de soins est uniquement de traiter les spécimens recueillis en vue de leur réinsertion dans le milieu naturel et en aucun cas de la conserver en captivité. Le séjour des animaux dans ces établissements a donc vocation à n'être que temporaire.

Les centres de sauvegarde ne sont pas accessibles au public. Un centre de sauvegarde n'est pas un parc de vision. Les animaux accueillis sont sauvages et doivent le rester. Un contact trop fréquent avec l'homme des spécimens soignés pourrait en effet compromettre leur bonne réinsertion dans le milieu naturel.

Dans chaque département, l'instruction des demandes d'autorisation est assurée, sous l'autorité du préfet, par les directions départementales des services vétérinaires (DDPP, ex-DDSV).

Il est rappelé que la capture, la détention, le transport d'individus protégés et/ou d'espèces gibiers sont en tout temps interdits sur le territoire national (sauf sur autorisations préfectorales).

ii. Pour le découvreur :

Conformément à la circulaire du 12 juillet 2004, « en cas d'urgence » (c'est-à-dire si la survie de l'animal ou sa capacité à être réinséré dans le milieu naturel est manifestement menacée), le transport d'un animal en détresse est admis s'il est effectué dans les plus brefs délais et par l'itinéraire le plus direct vers un centre de sauvegarde (ou un vétérinaire). Cette tolérance résulte de l'application du principe selon lequel toute personne confrontée à une situation d'urgence donne légitimement la priorité à la sauvegarde d'un animal, quitte à s'expliquer et à se justifier ensuite, s'il y a lieu, devant un agent de contrôle ou, en dernière extrémité, devant un tribunal).

En conséquence, **les découvreurs doivent immédiatement informer le centre de sauvegarde** (ou le vétérinaire) de la découverte d'un animal en détresse avant tout déplacement et c'est ce dernier qui établira les conditions du transfert vers l'établissement et apportera la couverture règlementaire nécessaire (tous les appels sont enregistrés). En l'absence d'information préalable, le centre peut refuser la prise en charge d'un animal directement acheminé dans ses locaux.

Le découvreur ne peut en aucun cas détenir un animal sauvage sans autorisation. Il doit impérativement le conduire dans les plus brefs délais vers un centre de sauvegarde ou un vétérinaire.

Les Centres de Sauvegarde n'étant pas visitables, nous invitons le public à se joindre à nous pour le relâcher de certaines espèces. Les photos montrent la remise en liberté d'un Grand-duc d'Europe, d'un Faucon crécerelle, d'une Buse variable © LPO Hérault

2. Les missions du Centre de Sauvegarde : on vous explique tout !

Quelles sont les missions d'un Centre de Sauvegarde et pourquoi l'aider financièrement ? Ces deux questions reviennent régulièrement. Voici donc un petit concentré de réponses pour vous aider à y voir plus clair !

01

Répondre à la souffrance d'un animal sauvage en détresse

L'objectif premier d'une unité de soins est de répondre à la souffrance des animaux sauvages en détresse qui ne peuvent bénéficier des mêmes traitements et soins que la faune domestique. C'est une préoccupation qui est de plus en plus partagée par la population des pays occidentaux. L'équipe du Centre de Sauvegarde œuvre chaque jour pour limiter les souffrances animales et leur permettre de retrouver leur milieu naturel, après un certain temps de convalescence, sans aucune dépendance à l'Homme. Pour cela, elle met en application ses connaissances et ses compétences acquises par plusieurs années d'expérience. Afin d'améliorer continuellement ses protocoles et sa prise en charge, le Centre de Sauvegarde de la LPO Hérault fait partie des membres fondateurs du Réseau des Centres de Soins.

02

Être un médiateur entre la faune sauvage et l'Homme

Il n'est pas toujours facile de partager sa maison et son jardin avec des espèces animales que l'on ne connait qu'à travers des histoires et des préjugés. Certaines espèces sont victimes de l'image négative véhiculée par le cinéma, ou la croyance populaire notamment les chauves-souris, mais également les corvidés ou les oiseaux marins.

Les équipes des Centres de Sauvegarde reçoivent de nombreux appels de personnes angoissées ou agacées qui expérimentent la cohabitation Homme/faune sauvage. Leur objectif est de dispenser des conseils pour améliorer cette cohabitation, souvent bénéfique pour les deux parties, mais également de rétablir la vérité sur la biologie, le comportement et les dangers liés à ces espèces. Ecouter, rassurer, conseiller, voire accompagner sont les principales missions du médiateur. Des fiches techniques se trouvent également sur notre site internet pour vous permettre de trouver les réponses à vos questions en toute autonomie.

03

Faune sauvage : sentinelle de l'environnement

Les Centres de Sauvegarde ont un rôle d'épidémio-surveillance. En effet, nous œuvrons pour la préservation de la faune sauvage en participant à des programmes scientifiques et en travaillant en collaboration avec les autorités environnementales. L'accueil d'individus de multiples espèces nous permet d'avoir une vision globale de l'état de notre environnement. Ainsi, nous pouvons suivre l'évolution ou l'apparition des nouvelles épidémies, découvrir de nouvelles causes d'empoisonnement et mesurer partiellement l'impact du changement climatique sur la reproduction de certaines espèces… La collecte de ces informations nous permet quelque fois d'agir en amont afin de limiter une récidive et/ou de trouver des solutions durables pour la protection de la biodiversité.

04

Compenser l'impact de l'activité humaine

Plus de la moitié des animaux que nous accueillons sont victimes d'une façon ou d'une autre de l'activité humaine ou de sa présence. L'intervention du Centre de Sauvegarde est une forme de compensation. La découverte puis l'accueil de certains animaux permet la mise en place de mesures limitant les impacts sur la biodiversité.

05

Améliorer les connaissances vétérinaires sur la faune sauvage

Lors de la création des premières Unités de soins, les connaissances médicales et les protocoles cliniques pour la faune sauvage étaient inexistants. Les soigneurs et vétérinaires s'appuyaient sur leurs connaissances de la faune domestique. Au fil du temps, l'acquisition de données sur les parasites, bactéries et virus propres à la faune sauvage ont permis la création de protocoles de soins et de prises en charge adaptés à chaque espèce. La collaboration de soigneurs, de vétérinaires et de chercheurs permet d'enrichir nos connaissances et de voir apparaître de nouvelles avancées médicales en microchirurgie et en parasitologie.

06

Former pour une meilleure prise en charge des animaux sauvage en détresse

Afin de favoriser le partage de connaissances et améliorer la prise en charge d'animaux sauvages en détresse, nous formons à la capture des professionnels tels que les pompiers, les agents communaux ou le personnel en charge de réserves naturelles.

07

Sensibiliser le grand public pour diminuer l'impact humain sur la biodiversité

Nous sensibilisons régulièrement le grand public et les découvreurs afin de leur faire (re)découvrir notre biodiversité et son fonctionnement. Nous communiquons beaucoup sur le **ramassage abusif des jeunes oiseaux en émancipation**, qui est systématique chaque année. En effet, de nombreuses espèces d'oiseaux ont une phase d'apprentissage au sol, notamment les passereaux, les rapaces nocturnes et les rapaces diurnes. Cette phase d'émancipation est nécessaire à la survie de l'oisillon, qui n'en est plus vraiment un et que nous pourrions apparenter à un « adolescent ». Les jeunes sont toujours sous la surveillance de leurs parents, qui les nourrissent et leurs inculquent les fondamentaux d'une vie d'oiseau : comment trouver eau et nourriture, faire sa toilette, se cacher des prédateurs, communiquer, s'intégrer…

Les mammifères sont également victimes du ramassage abusif, notamment les renards, les marcassins, les écureuils, les lapins et les levreaux. Les mères sont généralement dans la capacité de les récupérer. Mais elles ne le font que lorsque tout danger est écarté. Nous recommandons de ne pas toucher l'animal et de l'observer afin de déterminer s'il est blessé. En règle générale, seuls les écureuils doivent être replacés. Les autres jeunes mammifères cités doivent être laissés sur place. Dans le cas d'un animal blessé, contactez au plus vite un centre de sauvegarde pour avoir les conseils adéquats.

Lors de la découverte d'un jeune animal seul, il faut appréhender la situation dans son ensemble avant d'agir. Est-il plumé/blessé/vif ? Présence de sang, membres parfaitement alignés, animal couché et apathique ou tapis et l'œil vif… Nous sommes joignables afin d'accompagner les découvreurs dans leur questionnement. Des fiches techniques sont également disponibles sur https://herault.lpo.fr/cohabiter/

Diagnostic d'un Fou de Bassan © LPO Hérault

3. L'équipe du Centre de Sauvegarde

a. Les salariées

- Emilie ARIANIELLO

Après avoir réalisé un volontariat en service civique de 1 an au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Paca et participé à un programme de suivi des Vautours fauves dans le Verdon, Emilie a été embauchée au Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Hérault. Elle est aujourd'hui co-responsable de la structure et soigneuse capacitaire. Chef d'orchestre du Centre, elle gère le fonctionnement dans son ensemble : soins des animaux, formation des équipes, recherches de financement, administratif...

- Julie PIERRU

Julie a participé à la réinsertion des Condors des Andes dans la vallée sacrée de Cuzco, au Pérou, puis a été formée à l'accueil et à la Médiation Faune Sauvage durant un volontariat en service civique de 8 mois au Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Hérault, avant d'être embauchée. Elle est aujourd'hui co-responsable soigneuse de l'unité de soins et orchestre, aux côtés d'Emilie, son bon fonctionnement. Elle est également chargée de la Médiation Faune Sauvage.

- Léa VARIN

Discrète, efficace et pédagogue, Léa a été recrutée pour un CDD de 3 mois afin de soutenir Emilie et Julie en période estivale dans leurs missions du suivi des protocoles de soins et d'hygiène et de formation et de gestion des équipes. Parfaitement formée, Léa a une grande connaissance du fonctionnement du Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Hérault car elle y a réalisé un volontariat en service civique quelques années auparavant et de nombreuses heures de bénévolat.

Diagnostic d'un Grand-duc © LPO Hérault
Gavage d'un Blaireau d'Europe © LPO Hérault

Photo de groupe, VSC, bénévoles, éco-volontaires, salariées © LPO Hérault

b. Les volontaires et bénévoles du Centre de Sauvegarde

LES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

En 2020, le Centre a eu le plaisir de recevoir et de former 6 jeunes volontaires en service civique. Margaux Canton, Françoise Pasco, Coralie Le Chat, Loïck Le Bihan ont aidé aux soins et au pôle « Médiation », avec notamment l'accueil de la faune sauvage et la gestion du standard. Quentin Le Squeren a, quant à lui, été missionné pour nous aider aux soins et à l'élevage des jeunes animaux. Maxime Arbaud a rejoint notre équipe en décembre et nous aide au quotidien pour le soin et la communication.

LES VOLONTAIRES EN ECHANGE FRANCO-ALLEMAND VEFA

Durant 12 mois, Tomke Ramke a travaillé à nos côtés, nous aidant notamment pour le soin et la gestion d'équipe.

Arrivée en septembre, c'est aujourd'hui Marie-Claire Löser qui travaille quotidiennement à nos côtés !

Durant l'année 2020, nous avons reçu…

- 2 VSC Allemand (VEFA)
- 6 VSC
- 17 volontaires de longue durée
- 20 stagiaires
- 83 bénévoles soins hebdomadaires

… qui ont réalisé à eux seuls 20 225h ! Ce qui correspond à 11 personnes en temps plein.

LES BENEVOLES SOINS LONGUES DUREES OU REGULIERS

Nous accueillons chaque année des volontaires de longue durée (3 semaines minimum en 35h) pour nous aider au Centre de Sauvegarde. Cette année, nous avons été particulièrement gâtés car certains de ces éco-volontaires sont restés plus de 4 mois, ou se sont confinés avec nous. Ils ont été un véritable soutien pour la gestion d'équipe, le suivi des animaux et l'accueil des nouveaux pensionnaires !

Quelques bénévoles ont également choisi de mettre à profit leur chômage (partiel ou non) dû à la pandémie pour venir nous aider plusieurs jours par semaine.

BENEVOLES RAPATRIEURS

(Alimentation et animaux)

Afin de diminuer l'impact écologique et financier du Centre de Sauvegarde, nous récupérons les invendus de supermarchés ou de jardineries. Ces denrées alimentaires sont acheminées jusqu'au centre, deux fois par semaine, par des bénévoles dont l'aide infaillible nous est précieuse ! Par chance, la pandémie n'a quasiment pas affecté ces livraisons hebdomadaires.

Malheureusement, cela n'a été le cas des rapatriements d'animaux. Durant le premier confinement, nos bénévoles rapatrieurs n'ont pas pu sillonner les routes pour nous apporter les animaux sauvages en détresse découverts dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Leur activité a repris durant l'été et a pu se poursuivre, bien qu'au ralenti, durant le second confinement.

BENEVOLES STANDS ET OPERATIONS CADDIES

Chaque année, nous organisons des opérations caddies afin de subvenir aux besoins alimentaires de nos nombreux pensionnaires. Une fois par mois, d'octobre à février, nous nous postons donc aux portes de ce magasin afin de distribuer des listes de fournitures pour les animaux sauvages et faire découvrir nos activités aux particuliers. Encadrées par une salariée ou un administrateur, ces opérations sont presque exclusivement réalisées par des bénévoles !

- Dimanche 26 janvier
- Samedi 22 février
- Samedi 21 mars
- Samedi 24 octobre
- Samedi 21 novembre (opération annulée en raison du confinement)
- Dimanche 13 décembre

c. Les vétérinaires

Depuis l'ouverture du Centre de Sauvegarde, la clinique vétérinaire Cantagril nous soutient dans nos actions en soignant les animaux sauvages que nous lui confions. Radios, échographies, chirurgies diverses, poses de broches, reconstruction, analyses réalisées par des laboratoires... Autant de soins inestimables que nous ne pourrions réaliser sans Caroline Gioan et Armand Soria, nos vétérinaires référents, qui sont, depuis peu épaulés par Julien, un troisième vétérinaire. De nombreux pensionnaires ont eu une seconde chance grâce à leur passion pour la médecine et les animaux.

Muriel, Maÿlis et Léa, auxiliaires vétérinaires spécialisées (ASV), épaulent avec bienveillance et efficacité les trois vétérinaires. Elles parviennent toujours à nous faire une petite place dans leur emploi du temps déjà bien chargé !

Cette année, 124 radios ont été réalisées, nous permettant de découvrir que 25 oiseaux dont l'espèce est protégée étaient plombés, victimes de tirs illégaux. Une broche a été posée sur un renard roux et 130 consultations ont été effectuées au total.

Leur apport de compétences et leurs conseils représentent un atout majeur et essentiel à la qualité des soins que nous apportons.

Nous remercions chaleureusement tous les membres de l'équipe pour leur efficacité, leur sourire et les actions menées à nos côtés !

Soins d'un Flamant rose victime de déchets de pêche © LPO Hérault

II. Soins à la faune sauvage

1. Pensionnaires accueillis : qu'en est-il en 2020 ?

En 2020, **3 575** animaux ont été pris en charge :

- **Admis** dans l'unité de soins : **3 075** dont 2 712 oiseaux, 362 mammifères et 1 reptile.
- **Replacés** dans leur milieu sans admission : environ **500**, majoritairement des oiseaux en émancipation.

Nous avons accueilli près de 500 individus de plus qu'en 2019 !

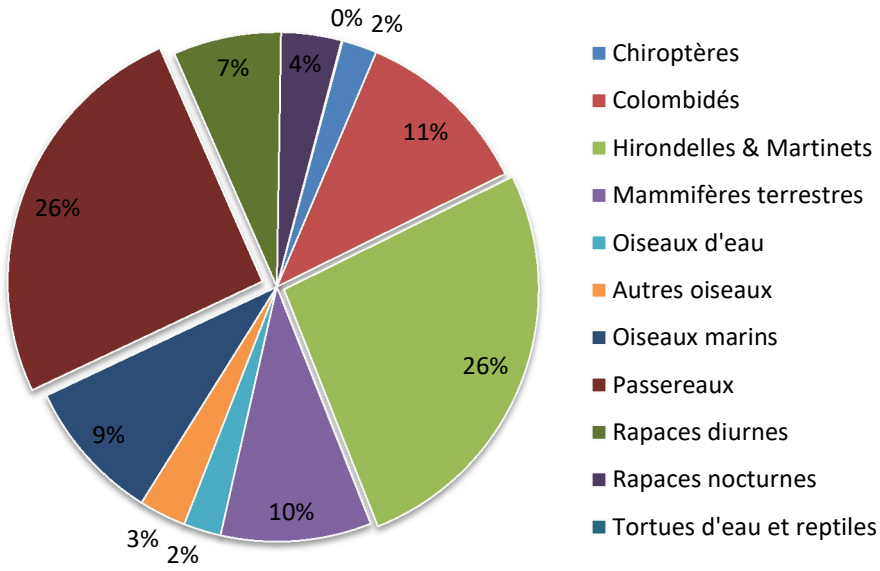

Malgré l'augmentation des accueils, nous retrouvons toujours les mêmes espèces sur le podium des accueils et dans le même ordre que l'année dernière ! Les Martinets (noirs et pâles) et les Goélands leucophées s'accrochent à leur 1ère et 2e place. Les moineaux et les colombidés se maintiennent à la 3e et 4e marche, bien que le fossé se soit agrandit entre les deux espèces. Quant aux hérissons, ils campent sur la 5e marche mais sont de plus en plus nombreux chaque année.

Dans l'ensemble, l'augmentation des accueils concerne majoritairement les espèces citées précédemment. En 2019, nous avions accueilli 547 martinets et 198 moineaux (toutes espèces confondues).

L'augmentation continue des accueils s'explique peut-être par l'augmentation de la population humaine et l'étalement urbain qui en découle sur des zones autrefois occupées uniquement par les animaux. Plus il y a d'humain, plus il y a d'animaux domestiques, ce qui amplifie également la pression de ces prédateurs sur la petite faune sauvage locale vivant à proximité de l'Homme.

La seconde explication réside peut-être dans l'intérêt croissant de la population pour la cause animale (domestique et sauvage). Cela peut être une bonne comme une mauvaise chose. Une bonne car, plus la population connaîtra la biodiversité qui l'entoure, plus nous pourrons œuvrer ensemble pour la protection des biotopes et la préservation des animaux sauvages. Une bonne connaissance des espèces permet d'avoir les bons gestes, notamment lors de promenades dans des zones protégées ou lors de la découverte d'un animal. Le dépôt d'un animal sauvage en détresse **avérée** devient alors automatique.

Cela peut également être une mauvaise chose car à trop vouloir protéger, on laisse parfois sa part d'humanité prendre le dessus sur le fonctionnement biologique des animaux. Par exemple, plutôt que de laisser un oiseau en émancipation en parfaite santé à ses parents, certaines personnes vont les déposer dans un Centre de Sauvegarde ou les garder pour les élever à l'abri derrière des barreaux. Cela les prive de l'enseignement de leurs parents – indispensable pour leur survie une fois remis en liberté – mais cela reste tellement plus rassurant pour bon nombre de découvreurs !

TOP 5

622

263

225

201

237

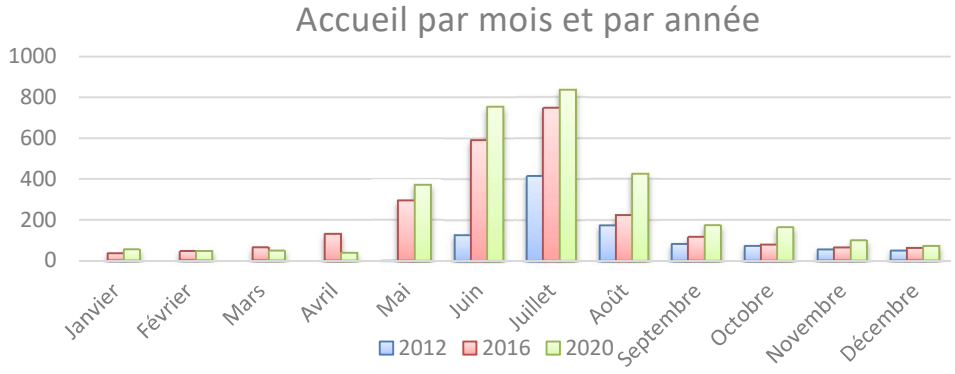

Ce graphique montre de façon claire l'augmentation des accueils depuis l'ouverture du Centre de Sauvegarde en juin 2012 et une saison importante plus étendue.

2. Causes d'accueil

Comme chaque année, notre plus importante cause d'accueil est d'origine humaine. Le ramassage des jeunes oiseaux ou mammifères en émancipation et en parfaite santé constitue notre plus grand combat.

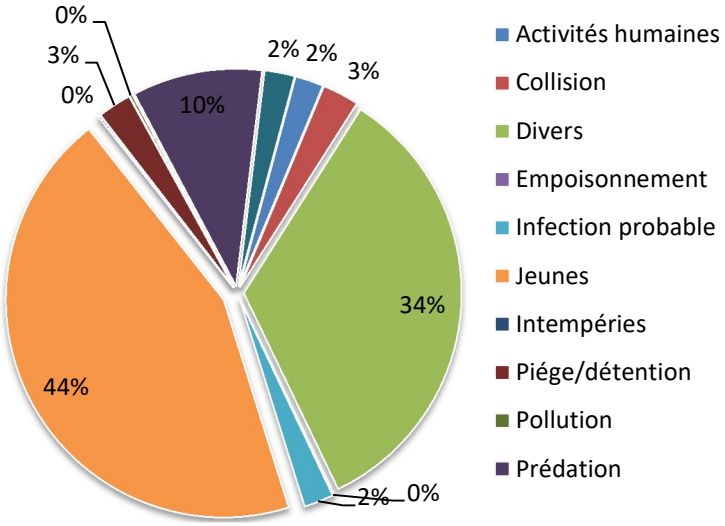

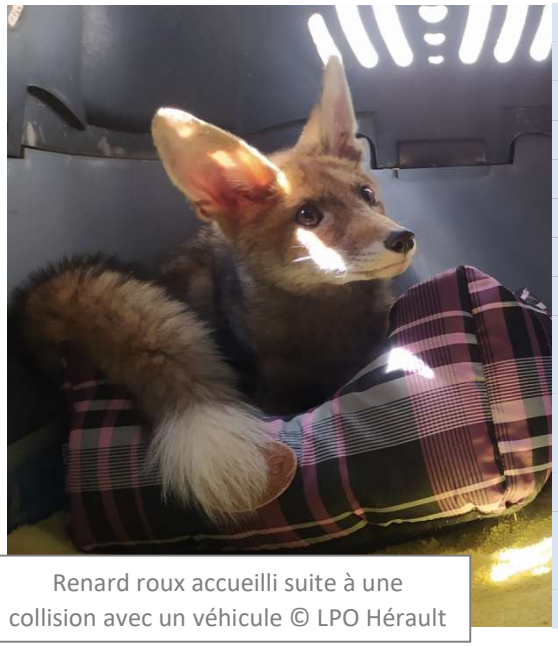

Renard roux accueilli suite à une collision avec un véhicule © LPO Hérault

Causes d'origine humaine	
Ramassage non nécessaire d'un jeune	16,98%
Prédation par animaux domestiques	9,24%
Collision véhicule / ligne électrique	3,41%
Collision vitre	1,46%
Dérangement / destruction habitat	0,98%
Tir / Braconnage / Détention / Empoisonnement	2,24%
Déchets de pêches / Pollution	0,23%
Piégeage non intentionnel dans des infrastructures humaines	0,75%
Autres activités humaines	0,72%
Causes d'origine naturelle	
Infections / Malformations	2,37%
Intempérie / Epuisement	1,01%
Prédation par animaux sauvages	0,49%
Piégeage dans une cavité naturelle	0,1%

Le jardinage, une activité qui met parfois en danger la petite faune

Après le premier confinement de mars, nous avons accueilli de nombreux animaux dérangés et blessés par des particuliers pendant une séance de jardinage ou des professionnels lors de la taille d'arbres repoussée par la pandémie. L'entretien de ces végétaux a détruit des nids d'oiseaux et d'écureuils tandis que tondeuse et débroussailleuse ont mis à nu – dans tous les sens du terme – quelques dizaines de Hérissons d'Europe.

La taille des haies et des arbres de bord de route est réglementée afin de limiter les dégâts sur la faune sauvage.

Hérisson d'Europe victime d'une tondeuse © LPO Hérault

3. Devenir des pensionnaires

En 2020, nous avons relâché **48 ,76 %** des pensionnaires admis dans l'unité de soins. **4,67 %** sont encore dans nos salles de soins ou nos volières de réhabilitation.

Afin de déterminer notre taux de réussite dans les soins pratiqués, nous ne prenons pas en compte le nombre d'individus dont la mort ou l'euthanasie est survenue à l'arrivée ou dans les 24h. En effet, dans ces cas-là, aucun soin n'aurait pu sauver l'animal. En réalité, la phase de stabilisation s'étend de 24 à 48h chez l'oiseau et de 48 à 72h chez le mammifère, avec des variantes plus importantes selon les espèces.

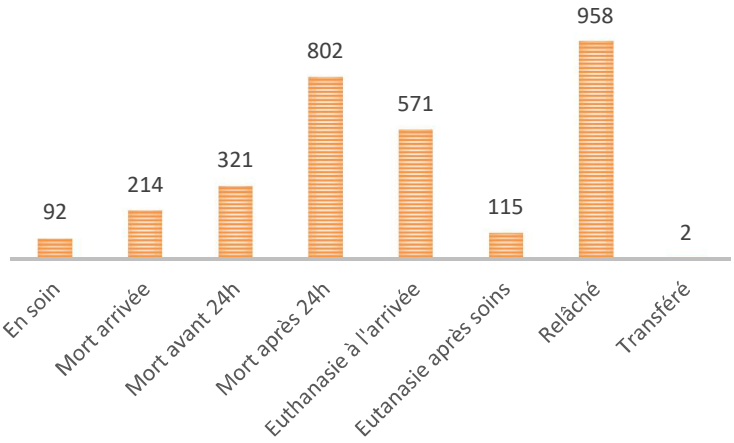

Cette année, notre taux de réussite a considérablement chuté. Les directives gouvernementales pour le 1er confinement ont interdit aux découvreurs de nous déposer les animaux sauvages qu'ils avaient trouvés. Cela a eu un impact considérable sur les chances de survie de ces individus, que nous avons reçus une fois le confinement levé. De plus, nous avons dû faire face à une épidémie de variole aviaire en plein été et un virus particulièrement résistant aux antibiotiques chez les hérissons qui ont malheureusement emporté de nombreux individus.

Il arrive que nous accueillions des individus non relachâbles pour diverses raisons (imprégnation par l'Homme engendrant un comportement inapproprié ; espèces à enjeux souffrant de blessures graves ne permettant pas un relâcher ; accueil d'espèces non prises en charge par les soigneurs capacitaires) et que nous devons transférer dans des centres et refuges agréés.

Relâchers de deux Buses variables et d'un Loriot d'Europe © LPO Hérault
Capture d'un Renard roux en vue de son relâcher © M.C Löser

4. Les espèces à enjeux

De par leurs activités, les Centres de Sauvegarde sont amenés à recueillir des individus d'espèces menacées à forts enjeux de conservation en France faisant l'objet ou non d'un Plan National d'Action (PNA). Ces PNAs ont pour objectif la conservation ou le rétablissement des espèces (faune et flore)

sauvages menacées et engagent la protection de biotopes, le suivi des populations, la sensibilisation auprès des acteurs concernés et du grand public. Ils facilitent également l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Dans ce contexte, nous informons les référents locaux de chaque PNA ou espèces lorsque nous recevons un animal d'une espèce faisant l'objet de telles mesures. En 2020, nous avons notamment accueilli 1 Cistude d'Europe, 2 Effraie des clochers, 2 Milans royaux, 40 Faucons crécerellettes, 5 Circaètes Jean-le-Blanc, 14 Vautours fauves, 1 Vautour moine, 1 Outarde canepetière et 68 chiroptères de 6 espèces différentes.

Certains de ces individus ont été victimes de plombs de chasse. Dans ces cas, nous transmettons ces informations à l'Office Français de la Biodiversité.

Vautour moine, Cistude d'Europe, Sérotine commune © LPO Hérault ; Vautour fauve © C. Le Chat ; Effraie des clochers et Milan royal © LPO Hérault

5. Provenance des animaux pris en charge

Notre zone d'intervention est étendue à l'échelle de l'ex Languedoc-Roussillon et comprend le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, bien que certains individus proviennent de plus loin encore tel que l'Aisne, l'Allier, l'Ardèche, l'Aveyron ou encore les Alpes-de-Haute-Provence.

Afin de prendre en charge les animaux des départements limitrophes, nous avons mis en place, avec l'aide de la LPO Aude et du Groupe Ornithologique du Roussillon, ce que l'on appelle communément « une ligne de bus ». Le transport d'animaux en détresse en provenance de l'Aude est géré par la LPO Aude, tandis que le Groupe Ornithologique du Roussillon (G.O.R) se charge du territoire des Pyrénées Orientales. Nous restons les principaux interlocuteurs pour les questions concernant les soins, néanmoins, les intervenants de la LPO Aude et du G.O.R ont été formés afin d'accompagner les découvreurs dans le conditionnement et la prise en charge à court terme des animaux. En effet, ces rapatriements n'ont lieu qu'une fois par semaine en hiver et deux fois par semaines en été et sont organisés comme les lignes de bus : le lieu de dépôt et l'heure de passage sont fixes afin d'éviter aux bénévoles de s'essouffler en sillonnant le département à la recherche d'une dizaine d'animaux. De plus, cela permet également au Centre de Sauvegarde de savoir combien d'animaux vont arriver et quand, afin de préparer en amont l'espace nécessaire à chacun d'entre eux.

Nous rappelons néanmoins qu'hormis ces rapatriements hors départements ex L.R, nous fonctionnons principalement comme une clinique vétérinaire : nous ne nous déplaçons que très rarement pour prendre en charge un animal blessé. Nos effectifs humains étant limités et nos soins

gratuits, nous demandons aux particuliers de bien vouloir nous déposer l'animal. Bien entendu, nous vous accompagnons dans toutes les étapes : préparation à la capture, capture et conditionnement.

Cette carte de la région Occitanie met en évidence les lieux de provenance des animaux accueillis **depuis 2012.**

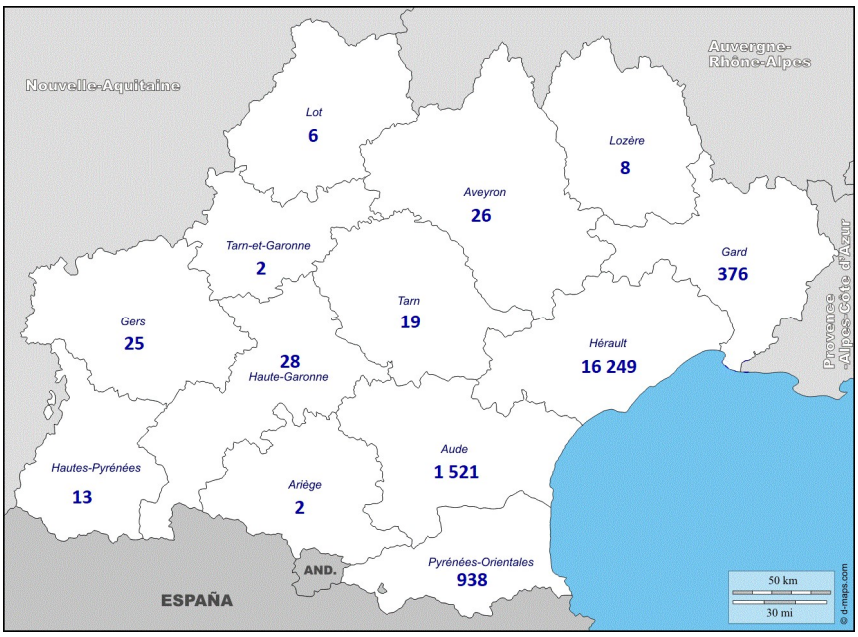

6. Les déchets et la faune sauvage

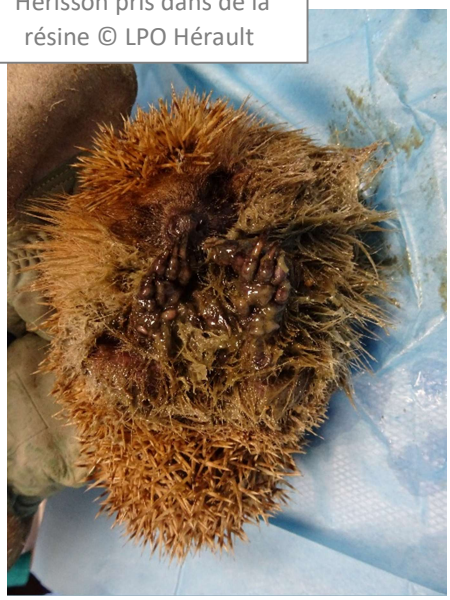

Hérisson pris dans de la résine © LPO Hérault

Les oiseaux sont souvent victimes des déchets humains : lignes de pêche, rapalas, câbles, ficelles, cheveux (c'est naturel mais dangereux pour les oisillons !)... Ces déchets représentent un danger réel pour ces animaux qui s'entortillent dedans et se font involontairement des garrots et des amputations.

Accueil d'un Grand-duc d'Europe piégé dans des barbelés © LPO Hérault

Les déchets tels que les huiles de moteur, de cuisson, la résine de bateau et les hydrocarbures (pertes volontaires ou non en mer) sont également très dangereux. Un animal pris dans ce type de produit est malheureusement difficile à sauver. Les huiles et graisses empêchent le corps de se réchauffer et provoquent une hypothermie importante. L'animal s'empoisonne en se nettoyant, tandis que les hydrocarbures attaquent la structure des plumes et que les vapeurs brûlent les poumons. Nous avons reçu cette année deux hérissons victimes de résine de bateau, deux goélands dont les plumes étaient couvertes de goudron et quelques passereaux pris dans des pièges à glu. Hormis un ou deux passereaux, ces individus ont pu être relâchés.

7. La détention

La détention d'animaux sauvages protégés par une personne non capacitaire est illégale. Il arrive que nous recevions des appels de particuliers qui s'interrogent sur le piégeage ou la captivité d'animaux après avoir aperçu un voisin ou une personne inconnue se livrant à de telles activités. Dans ce contexte, et en fonction de l'espèce concernée, nous prévenons l'Office Français pour la Biodiversité afin qu'un agent assermenté intervienne. Ce sont en effet les seuls agents habilités à saisir des animaux sauvages et à faire appel à la justice si besoin. Il arrive que la police intervienne également.

Les agents peuvent, selon l'état de santé et la durée de captivité de l'animal, le relâcher aussitôt dans son milieu naturel ou le placer dans l'organisme adéquat : dans un centre de sauvegarde pour la réhabilitation d'un animal sauvage autochtone de notre région ; dans un zoo ou un refuge lorsque l'animal découvert n'appartient pas à notre biotope ou qu'il présente un comportement inadapté à une vie en liberté (animal très imprégné).

En 2020, nous avons reçu 36 individus saisis par des agents de police et de l'OFB. Les espèces principalement touchées par le trafic sont les Chardonnerets élégants (9) et les Serins cinis (6). Les corvidés, très intelligents et très sociables, sont également très prisés par les trafiquants et les particuliers.

Conserver et réaliser des soins sur un animal sauvage sans avoir le certificat de capacité et les connaissances qui l'accompagnent est préjudiciable pour l'animal. En effet, chaque année, nous accueillons d'innombrables jeunes passereaux, colombidés, corvidés et hérissons carencés et imprégnés qui ont été gardés plusieurs semaines voire plusieurs mois par leurs découvreurs. Les dégâts sur la santé de l'animal sont parfois réversibles, parfois pas. Les carences peuvent provoquer un retard de croissance moteur et cérébral, un plumage détérioré et des malformations. De plus, si l'animal trouvé souffrait de problèmes de santé sérieux (luxation, fracture, maladie…), il est souvent trop tard pour le soigner correctement et lui offrir une chance de relâcher.

L'imprégnation quant à elle pose de sérieux problèmes d'intégration, de survie et de reproduction pour l'animal. Cela peut également se retourner contre l'Homme, car un animal imprégné peut être amené à chercher un compagnon ou une compagne auprès de notre espèce et s'avérer agressif envers nous.

Photos 1 et 2 : Bandages réalisés par des particuliers aggravant les blessures et abimant le plumage.
Photo 3 : corvidé mal nourri

Relâcher d'une Buse variable © LPO Hérault

8. Le Centre de Sauvegarde confiné

L'annonce du premier confinement pour tous a été un véritable bouleversement pour notre équipe. Avec plus de 150 animaux en soins, nous ne pouvions déserter nos postes ! En 1 jour et demi, il a fallu tout repenser et réorganiser le fonctionnement du Centre de Sauvegarde. Avant la mise en place du confinement, notre équipe se composait d'une douzaine de personnes. Elle ne devait plus compter que 6 personnes, en rotation 7j/7, essentiellement composée des salariées, d'une volontaire allemande et d'éco-volontaires qui logeaient sur la structure. Rapidement, 3 personnes ont dû être placées en confinement réduisant l'effectif à 3 personnes.

Pour réduire notre charge de travail, rien de mieux que de relâcher des animaux en fin de convalescence, soignés et prêts à reprendre leur liberté. Bien qu'ils aient été organisés rapidement, rien n'a été laissé au hasard. Les lieux et heures de relâcher ont été étudiés pour chaque espèce.

Certaines d'entre elles ont pu être remises en liberté au Centre de Sauvegarde (corvidés, colombidés, passereaux, rapaces), d'autres en revanche (hérissons, renards, chauve-souris, charognard, oiseaux d'eau) nécessitaient un milieu bien spécifique. Chaque salarié de la LPO Hérault a été mis à contribution afin de couvrir le territoire héraultais et d'offrir les meilleures conditions de relâcher à ces animaux. Une soixantaine d'animaux ont donc été conditionnés dans des boîtes en carton, leur nouvelle destination inscrite sur le devant du contenant. A la fin de la journée, les salariés ont chargé leur voiture et ont pris la route, instructions en main.

Par chance, cette pandémie s'est déclarée à l'approche du printemps ! Ces relâchers anticipés n'ont eu aucun impact négatif sur les chances de survie de ces individus. Ils étaient prêts et n'attendaient que la belle saison ou le retour de migration de leurs congénères pour retrouver leur liberté.

Le deuxième confinement a été moins restrictif. Bien qu'il ne nous ait pas permis de reprendre les rapatriements d'animaux, les découvreurs ont en revanche étaient autorisés à se déplacer jusqu'au Centre de Sauvegarde, avec un message de confirmation de notre part, pour nous déposer l'animal. De plus, nos bénévoles soins réguliers ont pu bénéficier d'une attestation pour venir travailler à nos côtés. Sans eux, nous n'aurions pas pu nous occuper de tous les animaux que nous avions en soins car ils étaient beaucoup plus nombreux – notamment les jeunes hérissons. 3 personnes n'auraient jamais pu venir à bout des tâches à effectuer en une journée de travail. C'est dans de tels moments que l'on prend réellement conscience de la chance que nous avons d'être entourés de bénévoles aussi bienveillants et dévoués !

Circaète Jean-le-Blanc
© C. Rambal

III. Etudier les espèces

1. Dénoncer les actes de braconnage et d'atteinte à la faune en région Occitanie

En 2020, **25 oiseaux** d'espèces protégées ont été victimes de tirs illégaux !

Rapaces protégés décédés de leur blessure par plombs © LPO Hérault

Buses variables, Avocette élégante, Faucon crécerelle, Autour des palombes, Circaète-Jean-le-blanc, Goéland leucophées, Milan royal faisant l'objet d'un Plan National d'Actions et porteur d'une balise qui avait été posée en Autriche,… Criblés de plombs de chasse, ces oiseaux protégés ont majoritairement été accueillis en pleine période de chasse et de confinement. Toutefois, certains d'entre eux sont arrivés hors des périodes autorisées de chasse.

Tous n'ont pas survécus à leurs blessures. Ceux qui ont pu être sauvés et relâchés mourront peut-être un jour de saturnisme, cet empoisonnement du sang causé par le plomb.

Afin de communiquer sur ces tirs illégaux, nous devons avoir la preuve tangible de ce que nous avançons (plomb visible à la radio). Toutefois, les victimes sont bien plus nombreuses, en attestent les marques très spécifiques que laissent un plomb de chasse en traversant le plumage…

Milan royal dont le corps porte 10 plombs de chasse © Clinique Vétérinaire Cantagril

Une vingtaine de cas de braconnage avaient déjà été signalés par la LPO en 2019. 2020 semble être encore une triste année malgré les restrictions d'accès à la nature dans le cadre des mesures sanitaires prises par le gouvernement.

La destruction d'espèces protégées est passible de 2 ans de prison et de 150 000 euros d'amende.

2. Nos partenariats scientifiques

Le Centre de Sauvegarde a de nombreuses missions et l'une d'elles est la surveillance épidémiologique. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité, anciennement ONCFS), le réseau SAGIR et avons mis en place, au cours des dernières années, différents programmes scientifiques. Ainsi, nous fournissons les corps des chauves-souris à l'ANSES pour des études antirabiques (300 depuis 2012, 49 en 2020) ; nous traitons également avec le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, avec Pupipo qui étudie les mouches plates et, enfin, nous envoyons les tiques prélevées sur les animaux au CIRAD pour analyses.

Depuis 3 ans, nous prélevons les fientes d'oiseaux et les crottes de chauve-souris pour l'Université de Pharmacie de Montpellier qui recherche la cryptococcose neuroméningée, afin de comprendre son fonctionnement et son mode de propagation. Plus de 650 échantillons ont ainsi été passés sous le microscope. Les résultats nous sont régulièrement transmis et jusqu'à présent, seul un oiseau, une Grive musicienne, présentait une cryptococcose dangereuse pour la santé humaine.

Fin 2018, nous avons mis en place un nouveau programme avec le CHU de Montpellier dans le but de découvrir comment se propage le virus USUTU, proche des virus de NEWCASTLE et de WESTNILE. Cette fois, ce ne sont pas des fèces que nous prélevons, mais du sang, du foie ou du cerveau.

Identification de corps de chauves-souris avant envoi à l'ANSES © LPO Hérault

Retrait de tiques sur une Pipistrelle commune © LPO Hérault

3. Evaluer l'état de la biodiversité par une veille sanitaire

La faune sauvage est victime, tout comme l'Homme, d'épidémies qui régulent les populations. Trichomonose, salmonellose, aspergillose, coccidiose, poxvirose, gale, teigne, botulisme… autant de virus, bactéries et parasites qui se transmettent facilement aux individus immunodéficients ou bien portants. Chacune de ces pathologies entraînent la mise en place d'une quarantaine et d'un protocole sanitaire très stricte. Toutefois, il arrive que les symptômes ne se déclarent qu'après leur admission dans l'Unité de soins. Certaines espèces, telles que les Hérissons d'Europe, bénéficient systématiquement de ce protocole car elles sont porteuses de nombreux parasites dont la symbiose peut s'inverser en faveur des parasites durant une période de captivité qui est particulièrement stressante.

a. COVID et animaux sauvages : stop aux infox

Au vu des éléments scientifiques actuellement disponibles, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaires de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) atteste que les animaux sauvages et domestiques « ne jouent pas de rôle épidémiologique dans le maintien et la propagation du virus en France ». La population française de chauves-souris a causé énormément d'inquiétude chez les particuliers. En France, la seule maladie transmise à l'Homme par les Chauves-souris encore présente sur notre territoire est la rage. Toutefois, les cas de contamination sont extrêmement rares. Depuis 1912, l'ANSES recense une seule contamination. La personne qui a déclaré cette maladie travaillait en étroite relation avec les chauves-souris depuis de nombreuses années.

L'ANSES ajoute toutefois que « la réceptivité de certaines espèces animales au SARS-CoV-2 étant désormais établie, le risque de constitution d'un réservoir animal existe […] dans des conditions de densité importante d'animaux », notamment les élevages d'animaux sauvages tels que visons, lions, pumas ou domestiques tels que les chats.

Afin d'éviter toute inquiétude, nous rappelons que la capture d'un animal sauvage en détresse doit être réalisée avec des gants et qu'il doit être installé dans un carton, puis placé dans un lieu isolé, jusqu'à sa prise en charge par un centre de sauvegarde. Toute manipulation est à bannir afin d'éviter des blessures chez l'animal ou le découvreur.

b. Grippe aviaire ou Influenza aviaire

La grippe aviaire est une infection due à un virus de la famille des Orthomyxoviridae qui comprend plusieurs genres dont *Influenzavirus* A, lui-même divisé en sous-types tels que H5, H7 et H8. Très contagieuse, cette maladie peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux sauvages et domestiques. Elle est véhiculée et souvent transmise lors des migrations par les oiseaux sauvages, hôtes originels des Influenza aviaires mais qui ne développent que très rarement une forme grave de la maladie. En revanche, elle est fortement contagieuse chez les poulets et les dindes dont la mortalité peut s'avérer élevée. La LPO France se veut rassurante : « Le virus Influenza aviaires peut

éventuellement infecter d'autres espères animales comme le porc ou d'autres mammifères, dont l'Homme. En revanche, la contamination interhumaine est jusqu'à présent extrêmement rare ».

Le dernier épisode épidémique européen de H5N6 et H5N8 a eu lieu en 2017 et 2018 et a principalement touché les élevages (à 88,9%) dont la promiscuité de nombreux oiseaux favorise le développement de maladies et permet aux virus de développer leur caractère mutagène en risquant de passer la barrière des espèces et contaminer l'Homme.

Comme l'indique l'ANSES, « la surveillance de cette maladie est réglementée au niveau international ». Aujourd'hui classée en catégorie 1, des mesures sanitaires drastiques ont été mises en place dans les élevages d'animaux domestiques et dans les parcs et zoos détenant de la faune sauvage. Nous ne faisons pas exception et avons mis en place un protocole strict afin de prévenir cette nouvelle pandémie. De plus, nous avons intégré la cellule de surveillance gérée par l'ANSES aux côtés des agents de l'OFB, de laboratoires spécialisés et d'ornithologues. Enfin, nous assurons un accompagnement personnalisé lors de la découverte d'oiseaux susceptibles d'être porteurs du virus tels que les oiseaux d'eau, les gibiers et les rapaces se nourrissant desdits oiseaux. A ce jour quelques cas d'Influenza aviaire ont été déclarés dans le Lot, le Gers, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées. Le Centre de Sauvegarde n'a pour l'instant accueilli aucun individu contaminé.

Ces informations proviennent d'un article rédigé le 08/01/2021 par l'ANSES intitulé « L'influenza aviaire en 6 questions » que vous pouvez consulter en ligne sur leur site : anses.fr.

Kit formation Chiroptères
© LPO Hérault

IV. Sensibilisation du grand public

1. SOS Chauves-souris

Dans le cadre de ses actions de médiation « SOS Chauves-souris », la LPO Hérault intervient chaque été auprès de particuliers rencontrant des soucis de cohabitation avec les chauves-souris. Au moment de la période d'activité de ces mammifères ailés et principalement de l'élevage des jeunes (de juin à septembre), certaines espèces s'établissent en effet au sein du bâti, pouvant utiliser grenier, toiture, faux-plafond,… Dans certains cas, la cohabitation n'est pas si aisée et les hôtes de ces colonies contactent la LPO Hérault pour des problèmes de nuisances sonores ou olfactives ou simplement par crainte de l'espèce. Chaque cas est unique et traité avec attention par nos équipes : premier entretien par téléphone, visite sur place, aménagements le cas échéant, afin de trouver les solutions pour une cohabitation en bons termes avec ces animaux protégés.
Dans certains cas problématiques, la seule solution acceptable par les propriétaires est de condamner l'accès de leur habitation à la colonie. Des aménagements de substitution sont alors réalisés et installés à l'extérieur du bâti pour permettre le maintien de la colonie sur son territoire.

C'est pour répondre à ce besoin qu'un atelier de construction de gîtes a été proposé. Ainsi, le 23 février 2020, par une belle journée ensoleillée, 7 personnes sont venues prêter main forte à Julian et Stéphane, nos deux administrateurs, pour réaliser des gîtes à chauves-souris. Une première partie en salle a permis à nos bénévoles de découvrir le monde fascinant de ces petits mammifères et de découvrir le réseau « SOS chauves-souris ». Puis l'heure est venue de passer à la pratique ; nos bricoleurs ont pu apprendre à construire des gîtes pour les chauves-souris, sous un magnifique soleil digne du mois de mai. L'après-midi s'est achevé avec un goûter partagé et le chant des deux Chevêches d'Athéna nichant autour du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage de la LPO Hérault a retenti pour notre plus grand plaisir.

Un grand merci à eux pour ce super travail. Les chauves-souris qui sortiront bientôt de leur hivernation pourront trouver une nouvelle maison où se reproduire en 2020. Un suivi des gîtes posés est prévu afin de voir leur efficacité.

Mise en extérieur d'un Hérisson d'Europe © LPO Hérault

2. 2020 : Mission Hérisson

En 2020, l'espèce mise à l'honneur est le Hérisson d'Europe.

Accueil d'un Hérisson galeux © LPO Hérault

Les Centres de Sauvegardes accueillent chaque année de plus en plus de Hérissons d'Europe, malades, parasités ou trop jeunes pour supporter l'hiver. Paradoxalement, la population de Hérisson d'Europe en France métropolitaine décroit rapidement. Hormis la prédation naturelle, les maladies et parasites divers et les risques liés à l'hibernation, le Hérisson d'Europe est aujourd'hui menacé par les activités humaines (fragmentation des habitats, empoisonnement, collisions routières, cloisonnement des espaces, destruction d'habitat et des ressources alimentaires..). Et cela, aussi bien dans les milieux naturels, dans les zones urbaines que dans les jardins.

L'ENQUÊTE MISSION HERISSON : qu'est-ce que c'est ?

Lorraine, volontaire en service civique au pôle Mobilisation Citoyenne, explique :

« En 2020, la LPO a choisi de faire du Hérisson d'Europe le symbole de son action pour la protection de la biodiversité. Face à un probable déclin du petit mammifère, « l'année du Hérisson » avait deux objectifs : mettre en évidence les dangers auxquels ce-dernier est confronté, et lancer sur l'ensemble du territoire français la Mission Hérisson, initiative commune du Muséum national d'Histoire naturelle et de la LPO.

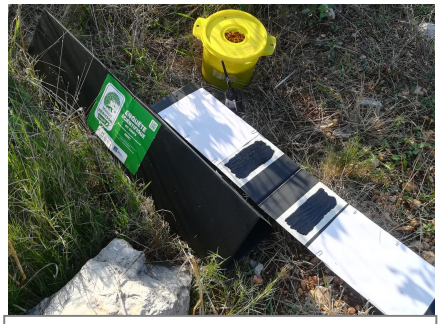
Tunnel à empreintes © LPO Hérault

Cette enquête participative a pour objectif l'acquisition de données sur le nombre, la répartition et les déplacements des Hérissons d'Europe. Elle repose sur un protocole simple, consistant en la pose d'un tunnel à empreintes, et a pour vocation d'être accessible à tous.tes afin qu'un maximum de données puissent être récoltées. Celles-ci sont mises en commun sur le site de la

Mission Hérisson : https://missionherisson.org, où chacun.e est invité.e à contribuer à l'identification des empreintes relevées par les membres de la communauté.

Animation sur le Hérisson d'Europe et relâcher au Parc Départemental de Bessilles pour la Fête de la Nature (11/10/20)

À travers des conférences et visio-conférences organisées par les groupes locaux et disponibles en replay sur la chaîne YouTube de l'association, des animations grand public incluant jeux de piste et relâchers de petits pensionnaires du Centre de Sauvegarde remis sur pattes, ou encore lors de stands ; la LPO a répondu présente dans l'Hérault. Nous avons eu à cœur de faire connaître le Hérisson d'Europe, son statut d'animal intégralement protégé, ainsi que les gestes parfois très simples permettant de préserver son habitat naturel et de l'accueillir au jardin. Autant d'informations que nous avons également mises à disposition dans différents articles sur notre site internet et réseaux sociaux, de même qu'à travers nos interventions dans la presse locale.

Conférence du 02/10/20 sur la Mission Hérisson – Groupe Local LPO « Grand Montpellier »

L'idée à retenir : en agissant pour protéger le Hérisson d'Europe, c'est toute la biodiversité locale que l'on protège… et évidemment, la Mission Hérisson continue en 2021 !

3. Communiquer au travers de la presse et des réseaux sociaux

Interview de Timothée Habert par une journaliste du Midi Libre © LPO Hérault

Article publié sur le site du Midi Libre © Midi libre

Afin de sensibiliser le grand public et valoriser nos actions, nous faisons régulièrement appel à la presse. En 2020, 4 Communiqués de presse ont été envoyés et 7 articles en faveur de la biodiversité ont été publiés et peuvent être retrouvés sur notre site : https://herault.lpo.fr/revue-de-presse-2020/

Nous partageons également nos expériences et nos conseils sur nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter), notre site internet et notre newsletter : (https://herault.lpo.fr/newsletters/).

4. Contribuer à la dynamique locale d'éducation à l'environnement

Les éducateurs à l'environnement de l'association ont pu malgré les restrictions sanitaires continuer à mener le dispositif pédagogique "faune sauvage en détresse" et accueillir le public au sein de notre parc pédagogique de manière hebdomadaire sur la saison estivale et sur des évènements comme la fête de la nature.
Le projet pédagogique a également pu être proposé auprès de plusieurs dizaines d'établissements du département (scolaires du primaire au lycée, BPJEPS, Master IEGB,...) et auprès du grand public avec des actions de relâchers d'animaux réhabilités (vautours, faucons, hérissons,...).

V. De nouveaux partenaires

a. Le Réseau National des Centres de Soins Faune Sauvage

Cette année, nous avons rejoint le Réseau des Centres de Soins Faune Sauvage de France, nouvellement créé.

Ce Réseau est une association loi 1901 qui regroupe 18 centres de soins œuvrant pour la faune sauvage autochtone en France métropolitaine et dans les DROM-COM. Ces centres de soins prennent en charge plus de 43 000 animaux par an, sont répartis sur tout le territoire (56 départements) et composés de près de 60 salariés, 80 services civiques et 1200 bénévoles à l'échelle de la France.

Ce réseau a pour but de partager les expériences, faciliter les échanges et mutualiser afin de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des animaux sauvages en détresse et d'assainir les conditions de travail des soigneurs et des bénévoles dans les centres. De plus, il aura pour rôle de faire entendre notre voix auprès des politiques et d'aider à financer les centres de sauvegarde.

Pour plus d'informations, visitez le site : https://www.reseau-soins-faune-sauvage.com/

b. Les agents de l'OFB, région Occitanie

En janvier 2020, Pierre Maigre, président de la LPO Hérault, a animé un séminaire avec des agents de l'OFB des Pyrénées-Orientales au sein de notre structure. L'objectif était de présenter les actions de LPO Hérault et du Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage afin de (mieux) nous faire connaître et de favoriser un partenariat régional. En effet, de par notre envergure, nous sommes amenés à travailler avec plusieurs délégations de l'OFB.

Présentation du Centre de Sauvegarde par Julie Pierru, co-responsable soigneuse, et Pierre Maigre, président © L. READO

c. COHAB : pour une nouvelle alliance Homme faune sauvage

L'association COHAB, créée par Maëlle Kermabon et Lucie Yrles accompagne les Hommes dans un processus favorisant la cohabitation avec la faune sauvage. Création de nichoirs encastrés dans le bâti, installation d'écuroducs (pont pour écureuils), formations auprès de professionnels du bâtiment… autant de possibilité d'aider et d'intégrer la faune sauvage dans notre quotidien et dans notre urbanisme.

Dans le courant de l'hiver, nous avons créé un nouveau taquet pour les écureuils. Un taquet est une cage placée dans un espace entièrement naturel et peu fréquenté dans laquelle nous enfermons pendant plusieurs semaines des mammifères ou des oiseaux. Le but est de leur permettre de s'intégrer dans leur nouvel environnement tout en étant en sécurité. Les écureuils une fois libérés, nous approvisionnons ces taquets en nourriture pendant encore quelques semaines afin de leur permettre de s'autonomiser progressivement.

Installation du taquet par P. Pitoiset et J.P. Keirsbulk © LPO Hérault

C'est dans ce contexte que nous avons de nouveau eu l'opportunité de travailler avec Maëlle et Lucie. En effet, des écuroducs avaient déjà été placés autour de ce lieu de relâcher. Toutefois, cet hiver, elles ont testé un nouvel écuroduc innovant au taquet de relâcher de nos jeunes Ecureuils roux. Cet écuroduc est fabriqué en élastique, ce n'est pas une corde, du jamais vu. Ce passage a été imaginé pour s'affranchir du contrepoids et ainsi limiter la contrainte du dispositif sur les arbres porteurs. Le but est de sauver des Ecureuils sans endommager les arbres. Lors d'épisodes de vent violent, il n'y a plus de risque que le lest vienne heurter le tronc. Enfin, avec un diamètre augmenté Ø30 mm, cet écuroduc facilitera le passage des rongeurs roux.

Mise en place d'un écuroduc par Maëlle, Lucie et leur équipe © COHAB

Un bout d'écuroduc a également été installé dans le taquet afin que les jeunes écureuils intègrent le plus tôt possible ces ponts qui leur sauveront probablement la vie un jour. Une fois adoptés, ils les utiliseront sans crainte avec leur progéniture qui enseignera cette pratique à leur propre descendance, etc…

Une caméra d'observation a été installée hors de la cage afin d'observer l'approche et l'utilisation des ponts par nos jeunes pensionnaires. C'est avec joie que nous avons découvert quelques clichés (souvent flous) d'écureuils jouant les funambules sur ce nouvel écuroduc élastique.

Ces tests ont permis à Maëlle et Lucie de vérifier l'efficacité de l'écuroduc auprès des écureuils et de faire des calculs d'allongement. Ces résultats concluants vont leur permettre de tester ces nouveaux écuroducs au-dessus des routes. Le Département de l'Hérault est intéressé, il est prévu de changer les 3 écuroducs installés en 2017 par la LPO Hérault (2 à Villeveyrac et 1 à St-Jean-de-Fos) par ce nouveau dispositif. Afin d'avoir de plus amples informations sur ces dispositifs, l'association COHAB a publié une vidéo sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=AejDAnTgU-0

Participer à la Recherche et au Développement de solutions innovantes dans le cadre des TVB et allier les soins et le relâcher de jeunes Écureuils roux, voilà une belle mission pour notre CRSFS !

Museau d'un écureuil roux évoluant sur un écuroduc © COHAB

VI. Le financement du Centre de Sauvegarde

BUDGET 2020 DU CENTRE DE SAUVEGARDE	1 30 000 €
SUBVENTIONS	
Région Occitanie	15 000€
Département de l'Hérault	5 000€
Métropole de Montpellier	5 000€
Agglomération Béziers Méditerranée	2 500€
Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée	4 000€
Ville de Montpellier	1 000€
ASP Volontaires en service civique	3 000€
Côte part des adhésions de la LPO France	5 341€
FDVA	600€
DONS	
Réserve Africaine de Sigean	20 000€
Dons de particuliers (dont Hello Asso)	31 562€
Clinique vétérinaire Cantagril	7 131€
Biocoop le Crès	1236€
Truffaut Lattes	7 954€
Carrefour Market de Mèze	7905,27€
Zoo Plus	78€
« SOS Chauves-souris » Collecte moteur de recherche Lilo	67€

DEPENSES REALISEES PAR LE CENTRE DE SAUVEGARDE EN 2020	
Médicaments	4 714 €
Nourriture	17 138€
Analyses coprologie	157€
Fournitures (stylos, liquide vaisselle, administratif…)	2 668€
Salaires bruts soigneuses	44 564€
Salaires indirects (comptabilité, administratif,…)	31 000€
Charges patronales	9 823€
Médecine du travail	327€
Cotisation Uniformation	1 000€
Volontaires en Service Civique	3 300€
Autres (entretien volières et infrastructures)	2 400€
Frais bancaires	1 200€
Assurance	2 100€
Frais postaux	1 700€

A ce jour, la comptabilité n'est pas encore clôturée. Ces chiffres ont été mis à jour fin novembre début décembre 2020.

VII. Projets pour l'année 2021

1. Fusion des LPO d'Occitanie

20 ans après avoir créé le premier relai LPO en 2001 dans l'Hérault, nous deviendrons à partir du 1er janvier 2021 la Délégation Territoriale Hérault de l'Association Locale Régionale LPO Occitanie qui agit sur l'ensemble des 13 départements de notre grande région.

La LPO Occitanie aura en gestion 9 services de médiation faune sauvage mais également deux centres de sauvegarde habilités à prendre en charge la faune sauvage autochtone. Ces deux centres travaillent déjà en collaboration depuis de nombreuses années et cela perdura avec cette fusion.

2. Agrandissement du Centre de Sauvegarde

a. De nouveaux locaux pour l'accueil et la mise en quarantaine

L'été 2020 a montré notre limite d'accueil d'animaux contagieux. En effet, notre quarantaine actuelle est des plus restreinte et ne nous permet pas de faire face à une vague d'épidémie de même ampleur que celle que nous avons vécue cet été.

Afin de remédier à ce problème, la LPO Hérault a décidé d'engager des travaux et d'ajouter une aile supplémentaire au Centre de Sauvegarde. Seront ainsi ajoutés aux bâtiments : 1 salle entièrement dédiée à l'accueil, aux diagnostics et aux soins des animaux, une salle de quarantaine et des toilettes pour l'équipe de l'Unité de soins. Ces salles seront équipées d'une ventilation double flux, équipée de filtres spécifiques à la mise en quarantaine.

La salle que nous utilisons actuellement pour l'accueil, le diagnostic et la mise en quarantaine sera entièrement dédiée aux bureaux des salariées et des volontaires et sera munis d'un vestiaire.

Les travaux devraient commencer prochainement.

b. Une piscine pour les oiseaux marins et les anatidés

Cela fait quelques années déjà que nous projetons de créer une piscine dans la volière que nous réservons aux oiseaux marins. Cela permet une réhabilitation optimale des oiseaux et reste indispensable pour certains

d'entre eux (Fous de Bassan, Cormorans, Pingouin torda…). Jusqu'à présent, nous transférions ces individus une fois leur état de santé stabilisé vers d'autres Centres de Sauvegarde détenteurs de bassin.

Faute de financement, ce projet a toujours était repoussé. Cette année toutefois, nous l'avons soumis au tirage au sort des budgets participatifs mis en place par la région. Grâce à nos bénévoles, adhérents, salariés, et à des particuliers, nous avons obtenu suffisamment de votes pour que notre projet soit accepté et soutenu par la région ! Les travaux débuteront courant 2020.

Fou de Bassan dans la volière des oiseaux marins © L. Le Bihan

Enture d'un Faucon crécerellette souffrant de carences © LPO Hérault

Soins intensifs d'un Vautour fauve attaqué par un Malinois © LPO Hérault

Coralie et Françoise retirent un fil de pêche entouré autour du bec d'un Goéland leucophée © C. Le Chat

Ecureuil roux souffrant d'une fracture de la patte et d'une plaie profonde à la queue © LPO Hérault

Engoulevent d'Europe victime de déchet d'huile © LPO Hérault

Renardeau victime d'une collision avec un véhicule © LPO Hérault

Corneille noire souffrant d'une plaie due à sa maigreur © LPO Hérault

Pigeon ramier souffrant d'une déchirure de l'arcade due au stress © LPO Hérault

Fauvette mélanocéphale souffrant d'une fracture à la patte causée par une prédation chat © LPO

Rougegorge victime d'une collision avec une vitre © LPO Hérault

Circaète Jean-le-Blanc victime de plomb et souffrant d'une fracture © LPO Hérault

Echantillon de grands blessés accueillis en 2020

Vous souhaitez nous aider dans nos actions ? Faites un don sur Hello Asso : (https://www.helloasso.com/associations/lpo-herault?banner=True)

LPO AGIR pour la BIODIVERSITÉ HÉRAULT